

# ÉNERGIES COMMUNES

N° **38**  
> **SOMMAIRE**

P.2 EDITO

P.3 LE SDE 18 ET VOUS  
CAP QUALITÉ  
LE CHIFFRE DU TRIMESTRE  
LE SDE 18 EN IMAGES

P.4-5 LE SERVICE EFFICACITÉ  
TERRITORIALE : ACCOMPAGNER  
NOS ADHÉRENTS VERS L'AVENIR !

P.6 UN CHANTIER D'ENVERGURE  
POUR JOUET-SUR-L'AUBOIS

SAINT-AMBROIX RÉAMÉNAGE  
SON CENTRE BOURG !

P.7 NÉGOCIATIONS NATIONALES AVEC GRDF

P.8 LA PAROLE À XAVIER NICOLAS,  
PRÉSIDENT DE L'ENTENTE TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
CENTRE-VAL DE LOIRE ET PRÉSIDENT DU SDE 28

**LE SERVICE  
EFFICACITÉ  
TERRITORIALE :  
ACCOMPAGNER  
NOS ADHÉRENTS  
VERS L'AVENIR !**



# édito

Un Syndicat en mouvement !

Au cours de ces derniers mois, le Syndicat a connu un renouvellement de ses effectifs avec les départs de personnel, à l'instar du Directeur Général des Services. Je leur souhaite à tous, beaucoup de réussite dans leurs nouveaux défis professionnels. De nouveaux agents ont rejoint notre structure avant la période estivale. Quant aux postes vacants, des recrutements sont actuellement en cours.

Ces changements au sein du personnel ont généré des modifications dans l'organisation des services du Syndicat qui se sont traduites, entre autres, avec la création d'une nouvelle entité regroupant les compétences liées au domaine de l'énergie. Notre dossier est consacré à ce nouveau service dont la vocation est de vous accompagner efficacement dans vos projets d'aménagement ou de rénovation énergétique de votre patrimoine.

L'autre modification concerne le service éclairage public qui se voit renforcé d'une branche dédiée à la maintenance du patrimoine lumineux, conformément aux objectifs de qualité que j'ai souhaité instituer dans notre nouveau marché de travaux.

Afin d'améliorer encore nos services et d'être à l'écoute des besoins de nos adhérents, le Syndicat a initié une réflexion sur la mise en place d'un nouvel accompagnement. En effet, lors de la dernière commission consultative paritaire, certains de nos adhérents nous ont alertés et sollicités sur la réglementation concernant la qualité de l'air intérieur. À la suite de cette intervention, le Syndicat vous a interrogés afin de connaître vos besoins sur cette problématique. 128 Collectivités ont répondu et 90 se sont exprimées en faveur d'un suivi. Fort de ce constat, un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir à une solution.

Le fruit de cette réflexion vous sera présenté lors d'une nouvelle commission générale. Il vous appartiendra donc de décider de l'avenir de cette proposition !

Toute notre énergie pour vous !



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Rue Maurice Roy

CS 600021 - 18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40 • Fax : 02 48 21 03 16

E-mail : [info@sde18.com](mailto:info@sde18.com)

[www.sde18.com](http://www.sde18.com)



Aymar DE GERMAY  
Président du SDE 18  
Maire de Marmagne  
Vice-Président  
de Bourges Plus

## AGENDA

### COMMISSION GÉNÉRALE

16 OCTOBRE MARMAGNE 17H

### COMITÉ SYNDICAL

19 OCTOBRE CREPS 17H

14 DÉCEMBRE CREPS 17H

### COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

20 NOVEMBRE CREPS 16H



François-Régis de CASABAN a rejoint le Syndicat en 2008. Durant presque dix ans, il a contribué à faire du Syndicat un outil innovant et financièrement sain au service de ses adhérents. Il a

su insuffler à ses équipes son dynamisme positif pour mener à bien des projets d'envergure, comme entre autres, les bornes de recharge ou encore SmartMagne. Il a rejoint la Mairie de Bordeaux comme Directeur Général en charge de la proximité et des relations avec la population. Je lui souhaite bon vent dans ses nouvelles fonctions et lui adresse un grand merci pour son excellent travail !

## > LE SDE 18 ET VOUS

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR NOS TERRITOIRES !



Le 15 juin dernier à Orléans, les 5 syndicats de l'entente Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire étaient réunis à la Région pour signer une convention de partenariat ayant pour objectif de valoriser et mener des actions, au sein de chaque territoire, en faveur de la transition énergétique.

## > CAP QUALITÉ

LES CONTRÔLES TECHNIQUES DES OUVRAGES

À la suite de l'obligation fixée aux gestionnaires de réseaux de faire vérifier la conformité de leurs installations, le SDE 18 avait réalisé un marché public à l'issue duquel la mission avait été attribuée à l'entreprise QUALICONSULT.



Cette mission, qui s'est achevée dernièrement, a permis de vérifier la conformité des installations mises en service depuis 2013. Lors de ce contrôle administratif et technique, l'entreprise attributaire a traité 550 dossiers de récolements et a visité et contrôlé sur le terrain un échantillonnage de plus de 14 chantiers aériens.

Une nouvelle consultation, basée sur le même principe, vient d'être lancée afin de réaliser le même type de prestations pour les années 2018 à 2020.

Dans une démarche d'amélioration continue, le SDE 18 va étendre ce contrôle aux chantiers d'éclairage public, afin de vérifier la conformité électrique, technique et l'optimisation des études d'éclairage.

## > LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

13 179 170€

Il s'agit du **montant consacré par le Syndicat au plan REVE** depuis son lancement en 2011. Ce plan d'envergure contribue à accompagner techniquement et financièrement les Collectivités à rénover durablement leur patrimoine lumineux.

## > LE SDE 18 EN IMAGES



Travaux d'enfouissement et d'éclairage public de Soye-en-Septaine



Visite des travaux d'enfouissement de Saint-Germain-des-Bois

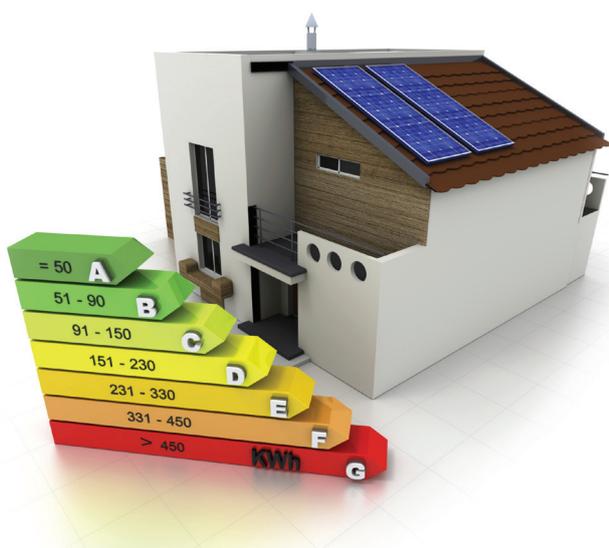


Travaux de sécurisation basse tension de Menetou-Couture

# DOSSIER

## LE SERVICE EFFICACITÉ TERRITORIALE : ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS VERS L'AVENIR !

L'idée de la création du service Efficacité Territoriale est née de l'envie de proposer un accompagnement plus personnalisé à nos adhérents tout en créant une synergie entre les compétences tournées vers l'effectivité énergétique. Cette mutualisation de nos compétences, dans un même et seul service, permettra de répondre encore plus efficacement aux demandes de nos adhérents.



### QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE CE SERVICE MUTUALISÉ ?

Le service regroupe les compétences gaz, énergie, aide aux collectivités et mobilité électrique. Le service est composé d'un responsable de service, de deux techniciens énergie, d'un technicien bâtiment et d'une secrétaire mutualisée.

La vocation première de ce service est le conseil, qu'il soit ponctuel ou qu'il entre dans un projet comme la réalisation d'une délégation de service public de Gaz, faire l'état des lieux énergétique de leur patrimoine, l'accessibilité ou la sécurité.

#### L'énergie

En fonction de la demande de la collectivité, le conseiller pourra soit réaliser une préconisation de premier niveau, (pas de consultation d'entreprise, pas d'étude énergétique poussée) ou orienter l'adhérent vers l'organisme spécialisé lié à son projet ; soit proposer à la commune de réaliser un état des lieux énergétique

de son patrimoine en adhérant au Pack Énergie. Dans ce cas, une visite de bâtiments est organisée, les factures énergétiques du patrimoine communal sont analysées, une analyse plus précise sur un bâtiment peut être réalisée, avec étude thermographique. Cette technique permet de visualiser les déperditions. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, soit pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, soit pour valider la bonne réalisation des travaux effectués. Fort de ces éléments, le conseiller réalisera un bilan énergétique global afin d'aider la commune à connaître et définir ses priorités en matière de maîtrise d'énergie. Le conseiller accompagnera la Commune dans la mise en place d'actions et suivra, également, annuellement l'évolution des consommations.

À la suite du bilan énergétique, si la commune souhaite faire réaliser des travaux, le Syndicat peut, dans le cadre de sa compétence d'aide aux collectivités, lui proposer un accompagnement personnalisé. Le conseiller en énergie et le technicien bâtiment travailleront de concert afin d'assurer la réussite du projet.

### LE FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), **le SDE 18 propose un minimum de 10 %** pour les travaux de rénovation énergétique.

Ce pourcentage est de **20 %** si la Commune adhère au Pack Énergie. **Attention : des conditions sont à respecter, pour toutes questions techniques, n'hésitez pas à contacter le service efficacité territoriale.**

### L'aide aux Collectivités

Le SDE 18 propose un suivi sur mesure aux Collectivités dans leurs projets de travaux d'accessibilité, de maîtrise énergétique et de sécurité de leur patrimoine, mais uniquement pour les travaux ne nécessitant pas de dépôt de permis de construire et étant inférieurs à 25 000 € HT.

Grâce à cette compétence, la Commune, qui reste maître d'ouvrage, bénéficie d'un accompagnement totalement personnalisé du technicien bâtiment. Il peut définir avec elle le projet technique, réaliser les plans de mise en œuvre, proposer son conseil dans le choix des entreprises... tout est à la carte. Depuis sa création, 79 communes ont déjà sollicité ce service.

## LES CHIFFRES CLÉS DES COMPÉTENCES DU SERVICE

 **62** COMMUNES ADHÉRENTES AU PACK ÉNERGIE SOIT 39 501 HABITANTS

 **360** BÂTIMENTS DIAGNOSTIQUÉS

 **580K€** DE FACTURES D'ÉNERGIE TRAITÉES EN 2017

 **79** COMMUNES ADHÉRENTES À LA MISSION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS

 **175** BÂTIMENTS VISITÉS

## LE TOP 5 DES MONTANTS DE SUBVENTION FEE

MEHUN-SUR-YÈVRE	<b>254 671 €</b>
RIANS	<b>117 482 €</b>
CHARENTON-DU-CHER	<b>85 203 €</b>
SAVIGNY-EN-SANCERRE	<b>83 828 €</b>
BOULLERET	<b>82 193 €</b>

## ZOOM SUR...

### LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI)

Le 16 octobre prochain aura lieu la Commission générale du Syndicat. Afin de permettre aux Collectivités de respecter la réglementation, le SDE 18 pourrait proposer un accompagnement selon un mode opératoire qui sera présenté aux délégués.

La loi portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire cette surveillance, dans les établissements recevant un public sensible, notamment ceux accueillant des enfants.

En effet, ils peuvent être exposés à des polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations polluantes mesurées dans l'air des locaux d'accueil, peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait de la densité d'occupation des lieux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.

#### La loi fixe les échéances suivantes :

- **1<sup>er</sup> janvier 2018** : pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, (les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans).
- **1<sup>er</sup> janvier 2020** : pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré.
- **1<sup>er</sup> janvier 2023** : pour les autres établissements.

Afin de respecter le dispositif réglementaire, une évaluation des moyens d'aération doit être réalisée. Ce premier contrôle doit être suivi par une campagne de mesure des polluants, soit par un organisme accrédité, soit par une autoévaluation de la qualité de l'air réalisée grâce à un guide pratique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur est obligatoire. L'évaluation des moyens d'aération ainsi que les mesures de la qualité de l'air ou un plan d'actions doivent déjà avoir été réalisés.

# CAP SUR LES TERRITOIRES

## UN CHANTIER D'ENVERGURE POUR JOUET-SUR-L'AUBOIS

Les travaux de dissimulation des réseaux de la place Daumy et de la Grande Rue, qui ont débuté durant l'été, vont considérablement modifier la physionomie du centre bourg.

Plus de 1,2 km de réseaux secs vont être enfouis, cette opération qui nécessite la reprise de 102 branchements et la dépose de 22 supports béton, devrait s'achever au mois de novembre.

Parallèlement, l'éclairage public va être renouvelé avec à la clé réaliser des économies d'énergie et un éclairage de meilleure qualité. Les 21 ensembles existants vont être remplacés par 31 matériels de technologie SHP et LED. La Grande Rue va être équipée de 17 lanternes et une applique de type SHP 70 W et la place Daumy de 9 lanternes 50 W et 4 appliques 40 W LED. Les économies d'énergie générées avec ces nouvelles installations lumineuses seront de l'ordre de 60 %. Le coût de ce chantier est de 203 538 € pour la partie enfouissement, entièrement à la charge du SDE 18, la Commune ayant fourni les tranchées, et de 79 819 € pour la partie éclairage avec une participation communale de 38 011 €.



La Grande Rue avant les travaux

## SAINT-AMBROIX RÉAMÉNAGE SON CENTRE BOURG !



Le chantier auquel participe le SDE 18 s'inscrit dans un projet de réaménagement des abords de l'Église et de la Mairie.

Le Syndicat intervient sur l'enfouissement des réseaux électriques et sur le patrimoine lumineux. L'enfouissement des réseaux secs, a été réalisé durant l'été et les travaux de restitution de l'éclairage public sont en cours de réalisation. Ces travaux consistent à installer 5 mats 36 W LED. Il s'agit des premiers matériels de ce type mis en place dans la commune. Par la suite, la mise en valeur du monument aux morts et de la façade de l'Église sont envisagés par la collectivité. Des premiers essais ont déjà été réalisés, cette partie du projet est encore à l'étude. Le montant des travaux d'enfouissement et d'éclairage public est de 73 000 € dont 40 500 € à la charge du SDE 18.

## NÉGOCIATIONS NATIONALES AVEC GRDF



Autorité concédante pour la distribution publique du gaz dans le département, le SDE 18 gère à la fois la concession historique attribuée à GRDF et des délégations de service public dites « loi SAPIN » dont les délégataires peuvent être GRDF ou des propaniers comme FINAGAZ ou ANTARGAZ.

C'est de la première concession historique dont il est question aujourd'hui, puisque GRDF souhaite réviser son modèle de cahier des charges - qui date de 2010 -, à l'instar de ce qu'avaient fait ENEDIS et EDF pour l'électricité afin de l'adapter aux nouveaux enjeux énergétiques.



Pour ce faire, l'entreprise a entamé un processus de négociations avec le FNCCR qui représente les autorités concédantes rurales et dont le SDE 18 est membre de la délégation nationale et France Urbaine qui représente les intérêts des métropoles et agglomérations.

Acteur majeur de la négociation « Nouvelles données pour une nouvelle donne » - dont l'objectif était de disposer de meilleurs outils d'évaluation de la performance de l'entreprise sur les plans techniques, patrimoniaux et financiers et qui s'est déroulée en 2016 et 2017 - le SDE 18 a donc naturellement été désigné pour être membre de la délégation nationale de la FNCCR à ces discussions, qui ont débuté le 18 juin dernier.

### POUR LE SYNDICAT, L'ENJEU DE CES DISCUSSIONS EST TRIPLE :

**Anticiper et favoriser la transition énergétique** ; GRDF prévoit 30 % de gaz vert à l'horizon 2030 et 100% en 2050. Le Cher, qui est en pointe en la matière, puisqu'il dispose de nombreux projets de méthanisation, menés entre autres, par des agriculteurs accompagnés par la Chambre d'Agriculture.

**Disposer d'une information technique**, financière et géographique, fiable et transparente.

**Bénéficier d'une redevance de concession** plus importante qu'aujourd'hui.

Le calendrier des rencontres sera fixé très prochainement, mais l'objectif de chacun des partenaires est de signer le nouveau cahier des charges de concession lors du Congrès de la FNCCR d'octobre 2019.

## XAVIER NICOLAS, Président de l'entente Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire et Président du SDE 28



### LES SYNDICATS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE CENTRE-VAL DE LOIRE ONT SIGNÉ TRÈS RÉCEMMENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Effectivement, une convention a été signée le 15 juin 2018, à Orléans, entre la Région et le Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire.

Depuis les lois MAPTAM et TECV\*, les régions sont les chefs de file en matière de transition énergétique. Aussi, il était légitime que les Syndicats d'Énergie composant l'entente Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire, proposent leur expertise au service de la Région afin de décliner, avant et

après ensemble, les objectifs fixés par le Conseil Régional dont le Président François BONNEAU a aussitôt compris l'intérêt.

### QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ABORDÉES DANS CETTE CONVENTION ?

La convention a ciblé un certain nombre de points précis sur lesquels la Région et les Syndicats d'Énergie s'accordent :

- **la production** d'électricité à partir d'énergies renouvelables,
- **la maîtrise** de la demande d'énergie pour les bâtiments publics et l'éclairage public,
- **la mobilité** propre et durable,
- **la sensibilisation** du grand public et des publics scolaires aux questions énergétiques,
- **la lutte** contre la précarité énergétique,
- **le développement** des smart grids,
- **ou encore la planification territoriale** (gestion de base de données, SIG, urbanisme).

### À QUELS TYPES D' ACTIONS CONCRÈTES, CE PARTENARIAT POURRAIT-IL PERMETTRE D'ABOUTIR OU D'ÊTRE VALORISÉ ?

Grâce à leur connaissance approfondie de leurs territoires, les Syndicats d'Énergie sont en mesure de proposer à la région des projets sérieux de production locale d'énergie à partir de sources renouvelables, comme par exemple l'hydrogène (plusieurs projets sont actuellement à l'étude).

Ils développent également des projets innovants autour des SmartGrids et de l'efficacité énergétique, à l'exemple du projet d'autoconsommation collective de la Commune de Marmagne, qui est un modèle pouvant être reproduit sur d'autres sites du Centre-Val de Loire.

\*Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et Loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.



[www.sde18.com](http://www.sde18.com)  
Connectez-vous à l'aide  
de votre identifiant.  
IDENTIFIANT ÉGARÉ ?  
CONTACTEZ-NOUS